



**Extrait du registre des Délibérations du Conseil
Municipal de la Commune de TRETEAU
Délibération 2026049
Désignation des membres de la CCID (Commission
Communale des Impôts Directs)**

Séance du 29 Avril 2026

Le 29 Avril 2026, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAUDRAT Didier, Maire.

Présents : M GAUDRAT Didier, M DELIGEARD Arnaud, M VIGNE Olivier, M DESBOUIS Serge, M DABLEMONT Guy, Mme QUESNOT Michèle, Mme CHOPIN Christine, M MONNET Jérôme, M PLAZA Kevin, Mme SOUFFERANT Anne-Laure, Mme BILLAUD Alicia.

Absents : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Excusés : Mme LEBRE Amélia, Mme DEGIRAL Laurence, M PISSOCHET France, Mme FATAH Sandrine.

Pouvoirs : Mme LEBRE Amélia donne pouvoir à M DELIGEARD Arnaud, Mme DEGIRAL Laurence donne pouvoir à Mme QUESNOT Michèle, M PISSOCHET France donne pouvoir à M VIGNE Olivier, Mme FATAH Sandrine donne pouvoir à Mme BILLAUD Alicia

Secrétaire de séance : Mme QUESNOT Michèle.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

Date de la convocation : 22 Avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 22 Avril 2026

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs (CCID) est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habilitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.



Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil Municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Les commissaires titulaires (noms et prénoms) :

1. REMBERT François
2. PELLETIER Emeline
3. BRENON Robert
4. BONIN Gilles
5. GILLES Xavier
6. BONNIERE (ép LAFAYE) Nadine
7. RESSEAU Patrick
8. MEULIN (ép PILJEAN) Liliane
9. DEVEAU (ép ROYER) Josiane
10. BONIN Gérard
11. ECHEGUT (ép MARTIN) Isabelle
12. DAVID (ép GERVASONI) Liliane

- Les commissaires suppléants (noms et prénoms) :

1. LECROQ Luc
2. DELIGEARD Gabriel
3. MOREL Sylvie
4. LERRET (ép CHAPELIER) Isabelle
5. CHARGROS Gérard
6. COMPAGNON Jean-François
7. PEURTON Fabrice
8. CHASSAGNE Jean François
9. BRUN (ép DESBOUYS) Marie



10. LEFEVRE Xavier

11. DESSAIGNE Pascal

12. DALLES Coralie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE M le Maire de transmettre la présente à M le Préfet de l'Allier.

Pour : 15 Contre : 0 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme
Le Maire
Didier GAUDRAT**

